

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(26\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Jules Cabanis, 10 juin 1887](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Jules Cabanis, 10 juin 1887

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Cabanis, 10 juin 1887, 1887-06-10

Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 11/08/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52357>

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (26)

Collation 2 p. (451r, 452r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 juin 1887](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Cabanis, Jules](#)

Lieu de destination 3, rue de l'Hôtel-Dieu, Nîmes (Gard)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

Résumé Godin répond à la lettre que Cabanis lui a écrite le 18 mai au nom de la chambrée La Solidarité, dont tous les membres adhèrent à la ligue de la paix et de l'arbitrage. Il attire son attention sur le numéro du journal *Le Devoir* du 11 avril 1886 qui indique que la cotisation de chacun des membres de la Société de paix et d'arbitrage du Familistère est fixée à 1,20 F par an pour couvrir les frais d'abonnement au *Devoir*. Il demande à Cabanis s'il faut simplement mentionner l'adhésion de la chambrée aux idées de paix et d'arbitrage ou si elle veut faire partie des membres actifs de la Société de paix du Familistère.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Pacifisme](#)

Personnes citées

- [La Solidarité](#)
- [Société de paix et d'arbitrage international du Familistère](#)

Œuvres citées *Le Devoir*, t. 10, n° 396, 11 avril 1886, p. 231. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/234/100/838/0/0>, consulté le 29 novembre 2023]

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Guise Familistère  
10 juin 1887

Monsieur,

Je suis en retard pour répondre à la lettre que vous m'avez adressée, le 15 mai, au nom de la Chambrière : La Solidarité.

Cette lettre se terminait par l'adhésion de tous les membres de la Chambrière à la ligue de la paix et de l'arbitrage. Je vous en suis obligé de me dire comment je dois comprendre cette adhésion.

Monsieur J. Cabanis.

Vous aurez pu remarquer, en lisant le Dévoir, notamment le numéro du 11 avril 1886, page 391, que notre propagande avait réussi un assez grand nombre d'amis de la paix et que nous avions décidé de fixer à dix centimes par mois au minimum, soit 1,20 par an, la cotisation de chacun des membres de la Société de la Paix du Familistère.

Parmi les personnes qui, de divers points de la France ou de l'étranger, nous avaient envoyé leur adhésion morale à la Ligue de la Paix, un

certains nombre ont demandé à être membres effectifs de notre Société de la Paix du Familistère et ont, en conséquence, versé leurs cotisations, comme vous l'avez pu voir mentionné dans le Devoir du 17 avril dernier.

Je vous prie donc de me dire si nous avons à inscrire simplement dans le Devoir l'adhésion de la Chambrière. La solidarité, de même aux idées de paix et d'arbitrage?

Dans le cas où vous auriez entendu faire partie des membres actifs de notre

Société de la Paix, la somme de vos cotisations serait employée à couvrir les frais d'abonnement au Devoir, lequel serait adressé aux personnes que vous nous indiqueriez.

Veuillez agréer, Monsieur, pour vous-même et pour tous vos collègues de la Chambrière La solidarité, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Godin